

THE
CARTER CENTER



Waging Peace. Fighting Disease. Building Hope.

Première déclaration pré-électorale du Centre Carter sur Les préparatifs en République Démocratique du Congo

17 octobre 2011

Le Centre Carter a suivi de près la mise en œuvre du calendrier électoral publié par la Commission nationale électorale indépendante (CENI) en avril 2011. L'enrôlement des électeurs prévu pour le 28 Février 2011 a été reporté au mois de juin. La publication tardive des annexes de la loi électorale, qui déterminent le nombre de sièges parlementaires par circonscription a retardé la révision et la validation des 32.024.640 électeurs inscrits sur le fichier électoral. Le retard de publication de la liste électorale, ne donne pas l'opportunité à la population de confirmer ou de corriger les détails de leurs enrôlement et alimente les préoccupations des partis d'opposition au sujet de la qualité du fichier électoral et peut remettre en cause la crédibilité globale de la liste électorale. La CENI doit prendre des mesures rapides et convaincantes pour assurer la transparence et la crédibilité du fichier électoral pour répondre à l'obligation de l'Etat d'assurer le droit à tout les électeurs éligibles d'être inscrits.

La CENI et ses partenaires, notamment la Mission des Nations Unies au Congo (MONUSCO) qui fournit un appui d'assistance notamment le transport aérien pour la distribution du matériel électoral, sont soumis à la pression du temps pour assurer la distribution en temps opportun de tous les matériaux nécessaires pour l'élection présidentielle et les élections législatives du 28 novembre. Le nombre très élevé des candidats aux législatives arrêté à 18.386, crée un défi majeur pour la conception, l'impression et la distribution des bulletins de vote. Par ailleurs, la production des urnes accommodée à la taille des bulletins de vote est toujours en cours. Ces derniers éléments et le retard de réalisation de certaines tâches logistiques constituent une menace sérieuse pour la tenue des élections à la date prévue. Si un délai devient nécessaire, le Centre Carter exhorte la CENI à consulter ses partenaires, y compris les candidats présidentiels et les partis politiques, dès que possible, pour redéfinir un nouveau calendrier alternatif et réaliste, et annoncer une nouvelle date pour les élections.

Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre l'éducation civique ainsi que la sensibilisation des électeurs avant le jour du scrutin. La CENI, éventuellement en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), devrait établir un programme d'activités mené à travers le pays par divers organismes afin d'identifier rapidement les lacunes d'éducation surtout dans les zones mal desservies, comme déjà fait en 2006 par la précédente commission électorale.

La campagne électorale débute officiellement le 28 octobre, cependant les partis politiques et les candidats à la présidentielle sont déjà actifs dans de nombreuses provinces du pays.

Plusieurs incidents d'intimidation et de violence ont été enregistrés et à signaler que le code de bonne conduite n'a pas été signé par tous les partis. Bien que, la concurrence soit de mise dans une élection, la CENI, les candidats à la présidentielle et les membres des partis politiques doivent doubler d'efforts pour une meilleure communication dans le respect des lois et des procédures pour la tenue d'une élection apaisée. La RDC est un pays grand et fracturé avec un passé violent et la poursuite des conflits à l'Est du pays. Ce contexte difficile à comprendre, et qui peut être exploité à des fins électorales, peut mettre en péril la tenue de véritables élections démocratiques. Tous les contentieux électoraux relatifs aux élections présidentielles et législatives sont jugés par la Cour Suprême, il y a un besoin urgent, de renforcement de capacité des ressources humaines et de l'expertise de la Cour pour le traitement des contentieux électoraux.

La Mission d'Observation Internationale du Centre Carter

Suite à l'invitation du président de la CENI, le Centre Carter a mené une mission d'évaluation en avril 2011, pour rencontrer les acteurs Congolais concernant l'environnement électoral et les préparatifs en cours pour les prochaines élections. Le 16 juillet 2011, la CENI a invité officiellement le Centre Carter pour observer les élections présidentielles et législatives de 2011. Avec les forts encouragements des partis politiques, groupes de la société civile et des représentants de la communauté internationale, le Centre Carter a mis en place, le 1^{er} août 2011 un bureau à Kinshasa afin de coordonner les activités de la mission d'observation internationale. Le 15 août 2011, le Centre a déployé dix observateurs de long terme couvrant sept provinces, Kinshasa, le Bas-Congo, la Province Orientale, le Nord et le Sud Kivu, le Katanga et le Kasai Oriental. Le 30 septembre, le Centre a déployé dix observateurs de long terme supplémentaires couvrant ainsi la totalité des provinces. Les vingt observateurs du centre représentent quinze différentes nationalités. En novembre, ils seront rejoints par une équipe de quarante observateurs de court terme qui aura pour mission d'observer les activités électorales avant, pendant et après le jour du scrutin.

Le Centre Carter et ses observateurs apprécient la bonne volonté des acteurs du processus électoral au niveau local et national, dans la collecte des observations. Le centre poursuivra ses rencontres, notamment avec la CENI, les partis politiques, les candidats aux élections présidentielles et législatives, les groupes de la société civile, les observateurs nationaux, les électeurs et les organisations des médias. Le Centre Carter est également en partenariat avec des organisations nationales congolaises pour appuyer les efforts de l'observation nationale grâce à sa Maison des droits de l'homme. La mission d'observation du Centre est effectuée conformément à la déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le code de conduite qui a été adopté aux Nations Unies en 2005 et a été approuvé par 37 organisations d'observation électorale.¹ Le Centre évalue le processus électoral fondé sur le cadre juridique national de la RDC et de ses obligations pour la tenue d'élections démocratiques contenues dans les accords régionaux et internationaux.

La mission d'observation électorale internationale du Centre Carter en République démocratique du Congo est heureuse de publier sa première déclaration pré-électorale sur les élections

¹ La déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le code de conduite à l'usage des observateurs électoraux internationaux (2005)

présidentielles et législatives de 2011. Des rapports publics vont être fournis pour la poursuite de l'évaluation approfondie du processus électoral basée sur l'observation directe et la consultation avec un large panel d'acteurs politiques à travers le pays.

Contexte Historique

Le Centre Carter a observé les deux tours des élections de 2006 (rapports publics disponibles sur le site web : www.cartercenter.org). Ces élections ont été organisées dans un extraordinaire processus de transition, qui a réuni les parties belligérantes et a forgé un consensus pour la paix et la démocratie. Pour toute première élection comme celles-ci, le Centre est bien conscient que le développement de processus et des institutions démocratiques est un projet à long terme, ce qui nécessitera un fort et continu soutien de la communauté internationale. Les points suivants représentent des éléments importants pour les élections de 2011.

- Le vote s'est tenu le 30 Juillet 2006, généralement dans un contexte pacifique et ordonné avec une participation de 70% des 25 millions d'électeurs inscrits.
- Dans l'ensemble, les bureaux de vote étaient bien organisés et les membres des bureaux de vote ont accomplis correctement leurs tâches.
- La campagne électorale a été marquée par l'abus d'autorité gouvernementale.
- A signaler, un nombre important de vices de procédure qui ont entachés la transparence du processus. Le Centre avait recommandé que ces défaillances soient corrigées avant le deuxième tour afin d'éviter des problèmes plus graves et assurer l'acceptation des résultats.
- Le processus de tabulation de l'élection présidentielle du 30 juillet, a été généralement réussi, grâce à la diligence du personnel électoral en dépit des conditions difficiles de travail.
- Toutefois, de graves lacunes dans le ramassage du matériel électoral à Kinshasa mais aussi dans d'autres localités du pays, ont affaibli la transparence et menacé la crédibilité du processus.
- La publication des résultats par bureau de vote a été une mesure cruciale dans le renforcement de la confiance du citoyen.
- Le siège de la Haute Autorité des Médias (HAM), l'un des cinq organes démocratiques de la Constitution intérimaire, a été détruit par les partisans de Jean-Pierre Bemba après le rassemblement politique du mois de juillet à Kinshasa.
- Le Centre Carter n'a pas eu en sa possession les preuves d'une manipulation généralisée ou systématique et a conclu que les résultats des élections présidentielles annoncés le 20 Août étaient crédibles; et dans l'ensemble, les résultats législatifs ont également été crédibles, mais n'ont pas pu être validés en détail (69 des 275 partis enregistrés ont gagné des sièges) avec seulement 42 femmes élues sur 500. Sur les 33 candidats à la présidentielle, le Président Joseph Kabila a obtenu 44% des suffrages, suivi par le vice-président Jean-Pierre Bemba avec 20%, nécessitant un second tour.
- Le déclenchement de la violence à Kinshasa, après l'annonce des résultats entre les troupes armées fidèles à Kabila et la milice de Bemba, a révélé la fragilité du processus de paix et les menaces permanentes de la démocratie en RDC.
- Le 29 octobre 2006, la majorité des électeurs congolais à travers la majorité des provinces ont participé à l'élection dans un environnement extrêmement ordonné et pacifique.
- L'organisation de ces élections a été bien élaborée, témoignant de l'expérience accumulée par le personnel électoral sur trois exercices démocratiques tenus en moins d'une année

(enrôlement des électeurs, référendum constitutionnel et organisation des deux tours des élections).

- En dépit des mesures prises pour installer un climat de confiance entre les deux candidats et après les violences du mois d'août, la campagne présidentielle pour le second tour a connu des échanges de propos haineux et violents.
- Les procédures d'administration électorale ont été révisées de façon appropriée par la Commission électorale indépendante (CEI) après le premier tour, et malgré que les nouvelles mesures n'ont toujours pas été complètement mises en œuvre, le vote et le processus de compilation ont été significativement améliorés.
- Dans de nombreuses localités où un candidat est favorable, les témoins du candidat concurrent n'étaient pas présents jusqu'à la fin du dépouillement. Cela a limité l'efficacité de ces témoins et faussé les prévisions des résultats par chaque candidat.
- Les médias, notamment la RTNC, n'ont pas respecté sa mission de neutralité envers le public.
- Les cas de perturbation ou de tentative de manipulation du processus électoral, considérés assez sérieux dans certains cas, n'ont pas remis en cause la réussite du vote. Malgré des comportements suspects du décompte des voix pour chacun des candidats dans leurs fiefs respectifs, les résultats globaux ont validé la victoire de Joseph Kabila avec 58,5% des voix.
- Le 21 novembre, en guise de protestation des résultats, Les partisans de Jean-Pierre Bemba ont attaqué et mis le feu à l'édifice de la Cour Suprême.

Les nombreuses défaillances observées par le Centre Carter rendent le processus électoral vulnérable aux allégations de manipulation et laisse de nombreuses questions sans réponses. Toutefois, le Centre ne détient pas de preuves de tentatives systématiques ou généralisées de manipulation des résultats. Les résultats de l'élection présidentielle sont suffisamment clairs qu'ils ne soient nullement affectés par aucune des défaillances que nous avons citées. Par ailleurs, le Centre est également confiant, que les résultats législatifs publiés reflètent en général, la volonté des électeurs congolais, nonobstant, des faiblesses procédurales ont été observés, ce qui rend impossible de confirmer les résultats spécifiques, en particulier dans les circonscriptions avec des scores très serrés.

Après les élections de 2006, le gouvernement du Président Joseph Kabila a fermé l'espace politique. La décentralisation du pouvoir constitutionnellement mandatée pour les provinces n'a pas encore commencé, et les élections locales n'ont pas été tenues en dépit des promesses du gouvernement. Bien que de nombreuses milices ont cessé les combats et ont été intégrées dans les Forces armées de la RDC, la violence demeure toujours à l'Est du pays alimentée en partie par des conflits miniers. Les défenseurs des droits de l'homme restent en perpétuel menace à l'échelle nationale. L'exemple le plus frappant, est la mort de l'icône des droits de l'homme, Floribert Chebeya icône entre les mains de la police.

Compte tenu de ces difficultés, le bon déroulement des élections du 28 Novembre 2011, est d'autant plus important, de limiter le risque de violence politique et de promouvoir de véritables élections démocratiques.²

² En plus de la Déclaration Universale des droits de l'Homme et autres sources internationales, le RDC est obligé selon des sources régionales africaines pour assurer la conduite des élections crédibles et démocratiques, par exemple, UA, Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, art. 3(4) "Les Etats parties s'engagent à mettre en œuvre la présente Charte conformément aux principes énoncés ci-après: La tenue régulière d'élections

Cadre Légal

Une modification importante de l'article 71 de la Constitution congolaise de 2005 a été adoptée le 25 janvier 2011, par le Sénat et l'Assemblée nationale, en modifiant le système électoral pour les élections présidentielle et législatives. L'élection présidentielle a connu un changement majeur passant d'un système de vote à deux tours à un système de scrutin majoritaire. En 2006, le Président Kabila a été élu par une majorité absolue, qui nécessitait un deuxième tour d'élection en octobre entre les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix, Kabila (44%) et Jean-Pierre Bemba (20%).

Plusieurs articles de la loi électorale de février 2006 ont été amendés le 01 juillet 2011, concernant les aspects techniques et organisationnels des élections. Le 17 août 2011, des annexes à la loi électorale pour les élections législatives ont été adoptées fixant une nouvelle répartition des sièges de vote pour chaque circonscription.³ La répartition des sièges est fondée sur le fichier électoral élaborée après enrôlement des électeurs durant la période juin-juillet, avant qu'une vérification ne soit faite sur le fichier concernant les doublons, la présence d'actifs militaire et policier, ainsi que d'autres électeurs inéligibles.

Selon l'article 74 de la loi électorale, la Cour Suprême est l'organe désigné pour statuer les litiges électoraux découlant de l'élection présidentielle et législative.⁴ La Cour Suprême a la lourde tâche d'examiner toutes les questions électorales découlant de la candidature des onze candidats à la présidentielle et des 18.386 candidats aux législatives. Il y a un besoin urgent d'accroître la capacité des juges congolais à assurer un traitement rapide des litiges électoraux en mettant en œuvre une formation en droit électoral, comme déjà fait en 2006.⁵ Il y a seulement deux juges sur les neuf actuels qui ont bénéficié de la formation de 2006. Il y a également un besoin crucial d'augmenter le nombre de magistrat à la cour suprême. La Cour a seulement 7 jours pour statuer sur les recours pour les candidats à la présidentielle (et 2 mois pour les candidats aux législatifs). Un membre du Conseil Supérieur congolais de la Magistrature, un groupe consultatif des juges de premier plan, recommande de détacher 30 magistrats auprès de la Cour suprême pendant la période électorale. Ces mesures sont essentielles pour, assurer le droit à

transparentes, libres et justes." L'OUA / UA Déclaration sur les principes Régissant les élections démocratiques en Afrique, art. 2 "Élections régulières constituent un élément clé de la processus de démocratisation et donc, sont essentiels ingrédients pour une bonne gouvernance, la primauté du droit, la maintien et la promotion de la paix, la sécurité, la stabilité et développement."

³ Loi portant succession et repartition des circonscriptions electorales 11/014 (August 17, 2011)

⁴ Article 74 de la Loi Electorale designe la cour constitutionnelle, qui n'est pas encore operational.

⁵ Toute personne a droit à un recours effectif par une instance juridictionnelle compétente, établie par la loi. UA, La Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Directives et Principes sur le Droit à un Procès Equitable et à l'Assistance Judiciaire en Afrique, est persuasive pour la RDC c (a) "Chaque individu a droit à un recours effectif devant les tribunaux compétents contre des actes attentatoires aux droits garantis par la constitution, la loi ou la Charte, même lorsque les actes ont été commis par des personnes dans le cadre de leurs fonctions officielles." Voir aussi L'OUA / UA Déclaration sur les principes Régissant les élections démocratiques en Afrique para. iii (c): "établir impartiale, tout compris, compétents et responsables les organes électoraux nationaux dotés d'un personnel qualifié, comme ainsi que compétents des entités juridiques, y compris efficaces cours constitutionnelles d'arbitrer en cas de litiges découlant de la conduite des élections."

chaque parti politique et à chaque candidat de saisir la justice pour les violations de la loi électorale qui pourraient survenir pendant cette période.⁶

Administration des Elections

La CENI est l'organe électoral chargé de gérer les élections présidentielles et législatives congolaises en 2011.⁷ La CENI a pour mission, d'organiser et de gérer le processus pré-électoral, l'identification et l'enrôlement des électeurs, la publication du fichier électoral, le processus de vote et de dépouillement ainsi que la transmission des résultats provisoires. La CENI s'appuie sur l'expérience de l'enrôlement des électeurs de 2005, du référendum constitutionnel et des élections présidentielles, législatives et provinciales de 2006, sous la direction de la Commission électorale indépendante (CEI), son prédécesseur. La CENI est composée de (4) membres du parti de la majorité et de (3) membres représentant l'opposition. En janvier 2011, ces sept membres ont choisi le pasteur Daniel Ngoy Mulunda en tant que président. En mai 2011, la CENI a commencé à travailler sur les préparatifs pour les élections de 2011. Le calendrier électoral publié, le 29 avril 2011, pour le cycle électoral 2011-2013, a été révisé récemment, le 18 août 2011 après adoption des annexes de la loi électorale.

Durant le mois de septembre, Le conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) a été mis en place remplaçant ainsi la Haute Autorité des Médias (HAM) en tant qu'organe de régulation des médias pour un mandat de quatre années. Pendant la période électorale, la mission principale du CSAC sera de garantir un accès égal aux médias publics pour tous les candidats et partis politiques. A deux mois de la tenue des élections, les membres du CSAC sont confrontés à des défis organisationnels importants. Leur siège actuel est au 10^{ème} étage de la RTNC, station de télévision et de radio publique et étroitement liée au parti majoritaire. Cette situation, ne permet pas de garantir leur indépendance, prévue par l'article 2 de la loi organique portant composition, attribution et fonctionnement du CSAC.⁸ Au cours des deux derniers mois, les observateurs du Centre Carter ont reçu des rapports de représentants des partis d'opposition dans plusieurs provinces, notamment à Kinshasa, Kasai Occidental, Katanga, Nord Kivu, Province Orientale et de l'Equateur, attestant que ces groupes n'ont pas accès à la télévision et à la radio publique. Le CSAC a publié une directive sur la conduite de la campagne pour les candidats et les partis politique.⁹ Ces lignes directrices ont été produites, deux jours après l'installation du CSAC et n'ont fait l'objet d'aucuns commentaires de la part des parties prenantes de ce processus électorale. Des questions restent posées sur la démarche que compte mettre en place le CSAC pour appliquer sa directive pour garantir un accès égal a tous les partis et candidats et assurer que la campagne électorale soit dépourvue de propos discriminatoires et haineux. Des antennes aux niveaux provinciales seront installées pour le monitoring des médias pendant la période électorale.

⁶ Article 73 de la Loi Electorale

⁷ Loi organique portant organisation et fonctionnement de la commission electorale nationale independante (Juillet 2010)

⁸ Loi 10/001 (10 janvier 2011)

⁹ Directive du Conseil Superieur de l'audiovisuel et de la communication No. CSAC/AP/0002/2011 (28 septembre 2011)

La mission de la paix des Nations Unies, MONUC, le prédécesseur de la MONUSCO, a été chargée de coordonner le plus grand effort de soutien électoral de l'histoire en fournissant une assistance technique et logistique. En 2011, le soutien de la communauté internationale est toujours présent pour les élections de 2011 notamment avec la contribution de 167.000.000 \$ pour tout le cycle électoral 2011-2013. Néanmoins, le peuple congolais prend les devants en assurant la majeure partie des coûts associés à l'élection. MONUSCO a le rôle de soutien de ces élections, notamment en termes de logistique et de déploiement du matériel électoral vers les hubs primaires et secondaires à travers les provinces.

Observations de l'Administration des Elections

Enrôlement des électeurs:

En juin et juillet 2011, la CENI a enrôlé 32.024.640 électeurs à travers la RDC. Bien que ses observateurs n'étaient pas présents dans les centres d'enrôlements des électeurs en mai et juin 2011, le Centre Carter a suivi de près le processus d'enrôlement. Comparé à 2006, la période d'inscription des électeurs a été plus longue et dans certaines provinces le nombre de sites d'enregistrement a accru, contribuant ainsi à l'enregistrement exhaustif des électeurs éligibles. La liste électorale pour les 169 circonscriptions n'a pas été publiée dans son intégralité. Selon l'article 6 de la loi électorale, la liste doit être publiée 30 jours avant le début de la campagne électorale soit, le 28 Septembre.

La CENI a commencé à publier les listes électorales sur son site web le 3 octobre, et en la date du 10 octobre les listes pour les provinces du Bas-Congo, Kasai Occidental, du Maniema sont disponibles. Alors que s'est à la CENI de fixer les modalités de publication de la liste des électeurs, le président Mulunda a déclaré le 27 septembre que les listes électorales seraient mises à la disposition du public dans les bureaux de la CENI à travers le pays.¹⁰ Les équipes du Centre Carter n'ont pas encore observé la disponibilité de ces listes au niveau provincial. La publication des listes à travers le site web de la CENI, reste un moyen utile, néanmoins, cela reste inaccessible pour la majorité de la population.

Le processus d'enregistrement a été caractérisé par la faible présence d'observateurs nationaux de la société civile et les témoins des partis politiques pour surveiller le processus. L'Union des partis politiques pour la démocratie et le progrès social (UDPS) a demandé à faire un audit du serveur contenant les informations d'inscription des électeurs. Les motifs de l'audit se basent sur la présence de mineurs, d'étrangers, de militaires et autres groupes inéligibles sur la liste électorale. Répondant à la requête de l'UDPS, la CENI a déclaré que l'accès au dit serveur à l'opposition ne pouvait se faire sans la présence d'un représentant de la majorité. Ces derniers ont refusé de participer à un audit justifiant que l'UDPS n'a pas d'arguments crédibles, ils ajoutent que l'UDPS n'avaient pas de témoins présents dans les centres d'enrôlements qui pouvait représenter une base de revendications. Ces positions, ont créé une impasse aux partis de l'opposition pour accéder au serveur et créant une tension entre les partis, parfois violentes.

¹⁰ Selon Article 6 de la loi électorale, la CENI "détermine les modalités de publication." Article 8 de la loi électorale exige que la CENI affiche la liste des électeurs dans chaque bureau de vote 30 jours avant la date du scrutin (28 octobre). Le président Mulunda a déclaré cela durant le Comité Technique de la CENI.

Le Centre est préoccupé des problèmes non résolus du fichier électoral, notamment a) la nécessité de rassurer les partis politiques que les mesures adéquates ont été prises pour "nettoyer" les doublons et les erreurs et b) la publication en temps opportun et les défis reliés à la vérification de la population, pourrait miner la crédibilité générale du fichier électoral.¹¹

Calendrier électoral:

Le Centre Carter a aussi observé des retards dans l'accomplissement des activités telles que prévus au calendrier électoral de la CENI. Ces retards sont particulièrement difficiles dans le contexte de la RDC. Alors qu'il y a eu des investissements importants dans l'infrastructure routière depuis 2006, le calendrier actuel pour la distribution du matériel électoral présente un défi important pour la CENI et la MONUSCO.

À la mi-septembre, la CENI et la MONUSCO ont commencé à distribuer les kits électoraux pour les 62.000 bureaux de vote dans toute la RDC (situé dans 16.000 centres de vote dans 13.000 sites par rapport aux 50.000 bureaux de vote créés en 2006). La majorité des hubs et sous hubs de la CENI ont reçu le matériel électoral non sensible, y compris les isoires et des matériels de formation pour les membres des bureaux de vote. La distribution des urnes est sensiblement retardée en raison de problèmes de production.

A six semaines du jour de l'élection, le temps restant est extrêmement court pour la CENI et ses partenaires pour assurer la conception et l'impression des bulletins de vote, la production et la réception des urnes et autres documents électoraux essentiels, la distribution en temps opportun de tous les documents électoraux, la finalisation et la publication de toutes les procédures de vote et de dépouillement en même temps que le recrutement et la formation des membres des bureaux de vote ainsi que d'autres tâches annexes. La CENI doit prendre des mesures anticipatives dès que possible `plan B` du calendrier électoral.¹² En cas de retard nécessaire, la CENI doit consulter les candidats à la présidentielle, les partis politiques et les partenaires internationaux, afin de s'assurer que les raisons sont clairement définies et un plan détaillé avec le budget approprié est présenté pour obtenir une date réaliste.

La majorité des missionnaires de la CENI ont conclu leurs travaux dans chaque province pour identifier la cartographie des bureaux de vote et le recrutement du personnel électoral mis à part Kinshasa. Leurs propositions ont été soumises au siège de la CENI et la liste finale des bureaux, centres et sites de vote n'est pas encore validée.

L'enregistrement des candidats à l'élection présidentielle a été finalisée le 26 septembre, avec la publication de la liste définitive. L'enregistrement des candidats aux législatives a été prolongée dû à l'afflux des futures candidats les deux derniers jours du dépôt. Les candidats semblent avoir retardé leurs dépôts à cause des tractations aux niveaux des partis politiques. La

¹¹ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Article 25: "Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations visées à l'article 2 et sans restrictions déraisonnables: a) De prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis."

¹² Le droit international, permet le report temporaire du processus de vote en raison de situation d'urgence publique par exemple, mais seulement dans la mesure requise par les circonstances, et à condition que cela ne soit pas contraire à d'autres obligations de l'Etat en vertu du droit international. Les effets politiques de considérations nationales, notamment l'expiration du mandat constitutionnel du Président Joseph Kabila le 6 décembre 2011 doit également être pris en compte dans la gestion financière et opérationnelle.

CENI n'étant pas préparé à recevoir un volume aussi élevé de candidats à la fois malgré que le même scénario s'est produit déjà en 2006. Les Observateurs du Centre Carter qui ont suivi le processus de dépôt de candidature à Kinshasa et à Mbuji Mayi ont rapporté un désordre complet dans les bureaux de réception et de traitement des candidatures (BRTC). A Kisangani, le personnel CENI de la région, a fait preuve de beaucoup de professionnalisme malgré les ressources très limitées disponibles. La liste provisoire des candidats aux législatives a été diffusée le 21 septembre, la liste définitive a été publiée sur le site web de la CENI ce 17 octobre. Le grand nombre de demandes de candidatures a généré des erreurs de traitement de la part de la CENI. Une plainte contre la CENI a été soumise à la Cour suprême, après qu'une liste de candidature d'un parti politique ayant en lices plus de candidats que de sièges alloués. La CENI est chargée de veiller à ce que l'enregistrement des candidats soit conforme à la loi électorale, qui limite le nombre de candidat par circonscription aux nombre de siège alloués.¹³ Il n'y a aucune indication que la CENI ait intentionnellement perpétrée cette erreur, cependant il est probable que les ressources limités de la CENI soit la cause de ces erreurs surtout avec le traitement de plus de 18.000 dossiers de candidatures prévus initialement a 15.500 par la CENI.¹⁴

Le 14 octobre 2011, la CENI à travers une conférence de presse animée par le président Mulunda, a annoncé le nombre définitif des candidats à la députation. Dix-huit milles et trois cent quatre vingt six (18.386) candidats se disputeront les 500 sièges de l'Assemblée Nationale.

Cette contestation judiciaire contre la CENI met en évidence une perception de nombreux partis d'opposition qui remet en question la neutralité et l'indépendance de la CENI. Le 7 Septembre, à Kinshasa, la CENI a organisée un forum avec les partis politiques pour échanger des informations et répondre à leurs préoccupations. Une deuxième rencontre était prévue pour le 28 septembre et a été annulée par la CENI à la dernière minute. Ce genre de rencontres '*le forum des partis politiques*', est nécessaire pour maintenir une consultation régulière entre la CENI et les partis, afin d'accroître la transparence dans les travaux de la CENI et améliorer la relation avec les partis.

Sensibilisation des électeurs:

Il s'agit d'une des missions de la commission électorale indépendante d'entreprendre des activités pour la sensibilisation des électeurs.¹⁵ L'article 5 (7) du document régissant la CENI stipule que la CENI est chargée de coordonner une campagne d'éducation civique par la mise en place des activités de sensibilisation des électeurs. Sur ce point, la CENI n'a pas mis en œuvre des activités en raison de contraintes budgétaires. La société civile Congolaise est impatiente de contribuer à la sensibilisation des électeurs, néanmoins les moyens leurs manquent pour mettre en œuvre cela. Femmes Solidaires pour la Paix et le Développement (FSPD), un

¹³ Article 22 de Loi No. 03/11 (25 juin 2011)

¹⁴ Conférence de presse de la CENI, 23 septembre, 2011

¹⁵ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 19 (2) (b): "Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix." Nations Unis, Le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, Observation générale no. 25 sur Participation aux affaires publiques et droit de vote, para. 11: "Les États doivent prendre des mesures efficaces pour faire en sorte que toutes les personnes qui remplissent les conditions pour être électeurs aient la possibilité d'exercer ce droit (...) Des campagnes d'éducation (...) sont nécessaires pour garantir l'exercice effectif des droits prévus à l'article 25 par une communauté avertie."

réseau de 58 organisations locales, soutenu en 2006 par des organisations internationales et l'ONU pour différents événements de sensibilisation des électeurs. Ces événements visaient en particulier, les femmes dans le milieu rurale ou femmes analphabètes dépourvues d'information, à Kinshasa, le Kivu et le Bandundu. Selon le président national de FSPD, aucun financement n'a été octroyé cette année par les bailleurs de fonds.

Le PNUD est en train de produire le matériel d'éducation civique qui sera distribué à travers la RDC. Il ya deux importantes initiatives prises par les organisations internationales IFES et EISA, cependant la sensibilisation des électeurs demeure une activité qui n'a pas bénéficié d'un soutien international considérable. La communauté internationale doit investir des fonds pour des ONG congolaises pour garantir aux citoyens congolais la compréhension de l'importance des élections et de leur rôle dans le processus.

Transparence:

Depuis le 2 Septembre, la CENI a organisée des conférences de presse hebdomadaire à son siège à Kinshasa pour faire des points de situation et partager les informations. Cette initiative devrait être décentralisée pour faciliter l'accès à l'information au niveau de chaque province.

Le site de la CENI est un instrument potentiellement utile, mais il reste terriblement incomplet et inaccessible dans certains cas. Bien que la majorité des Congolais n'ont pas accès à Internet, la CENI doit néanmoins faire le meilleur usage possible de cette ressource pour mettre à disposition les informations nécessaires et en temps opportun.

Principaux Partis Politiques et Candidats

Il ya environ 147 partis politiques en RDC. Les principaux partis politiques sont, le Parti pour la Réconciliation et le Développement (PPRD), dirigé par le président Joseph Kabila. Le Congo Mouvement de libération (MLC), Union des démocrates Mobutu (UDEMO), Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), Union pour la Nation congolaise (UNC), Union des Forces pour le Changement (UFC), et Parti Lumumbiste Unifié (PALU).

Onze candidats à la présidentielle sont confirmés, dont Etienne Tshisekedi de l'UDPS avec un appui considérable dans le Kasai - qui avait initialement boycotté les élections en 2006. Trois candidats à la présidentielle de 2006, sont candidats à nouveau en 2011, l'actuel président Joseph Kabila (comme candidat indépendant), François Mobutu et Oscar Kashala. Léon Kengo Wa Dondo est un candidat de l'Union des Forces pour le Changement (UFC), et actuel président du Sénat. Vital Kamerhe déjà membre du parlement représentant le Sud-Kivu avec le PPRD. En 2008, il a été contraint de démissionner en tant que président de l'Assemblée nationale après avoir interrogé la présence des troupes rwandaises, sans approbation préalable du Parlement. Il a ensuite fondé l'UNC. Les autres candidats sont Jean Djamba, Adam Bombole, François Nicéphore Kakese, Antipas Nyamwisi, et Josué Kamama (les deux derniers sont des candidats indépendants). Les partis d'opposition ne sont pas arrivés à un accord pour présenter un candidat unique malgré plusieurs négociations entreprises.

Il y a 18.386 candidats en lice à l'Assemblée nationale pour 500 sièges. Ce nombre a doublé depuis 2006, étant de 9709 candidats aux législatives. Cette augmentation du nombre peut, en partie, être attribuée à la création de partis dits «satellites», qui sont affiliés à de grands partis. En

vertu d'un système de représentation proportionnelle via les partis satellite, augmenter le nombre de candidats par parti pour accroître la probabilité de gagner dans une circonscription donnée. Les Observateurs du Centre Carter dans la province du Katanga ont appris que le parti politique du Peuple pour la Paix et le Développement (PPPD) est un parti satellite du PPRD, et la similitude des sigles entre les deux partis a vraisemblablement contribué à la confusion durant le traitement des dossiers de candidature notamment à Kisangani.

L'afflux de candidats supplémentaires après la création de nouveaux partis a présenté des défis pour le processus d'inscription des candidats. Par exemple, à Kananga il ya 1.142 candidats pour 42 sièges, les difficultés qui se posent sont non seulement pour la conception des bulletins de vote et accommodant les bulletins de vote à l'urne, mais aussi la difficulté pour les électeurs qui devront faire un choix parmi tant de candidats. Idéalement, la conception de bulletin de vote doit comprendre non seulement le nom du candidat, mais aussi leur photo, leur appartenance politique s'il ya lieu, et le logo du parti, en particulier pour aider les électeurs analphabètes. La CENI devra prendre en considération tous ces éléments pour la conception des bulletins de vote.

Cependant le nombre important de candidats crée une dynamique et plus d'opportunités aux individus pour, s'engager dans le processus politique, répondre aux besoins des électeurs congolais et proposer des solutions créatives pour résoudre leurs problèmes. La loi électorale permet aux partis ou aux candidats d'avoir un témoin par bureau de vote (avec un suppléant), permettant un aspect important des meilleures pratiques internationales.¹⁶ Cependant, le nombre très élevé de candidats pourrait poser des problèmes d'espace au sein du bureau de vote. La CENI doit assurer une information appropriée et la partagée avec les partis politiques et les membres des bureaux de vote qui devront recevoir cette même information à travers une formation sur la façon de répondre au double défi de s'assurer que les droits des électeurs soient respectés ainsi que le droit des candidats d'avoir des témoins présents.

Environnement de Campagne

Selon l'article 110 de la loi électorale la campagne électorale débute le 28 Octobre. Cependant des signes visibles de la campagne tels que des banderoles et des affiches ont été observées dans les différentes provinces à travers la RDC. Il n'est pas clair quelle institution parmi celles impliquées dans le processus électoral (Cour suprême, autres tribunaux, CENI, CSAC) à la responsabilité du suivi et de l'application des infractions relatives au début de la campagne. La police instruite par le ministère de l'intérieur dans la province orientale a récemment enlevée les banderoles de campagne à Kisangani.

La CENI a préparé un code de conduite de 2011, qui a été signé par les organisations de médias et de tous les principaux partis politiques à l'exception de l'UDPS. Les conditions du parti annoncées pour la signature du code étant, la libération des membres du parti en prison et un besoin selon l'UDPS de plus de transparence dans les activités de la CENI.

¹⁶ Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières, art. 7: "L'Etat doit prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour garantir la transparence du processus électoral dans son ensemble, y compris, par exemple, grâce à la présence de représentants des partis et d'observateurs dûment accrédités."

Au cours des dernières semaines, il y a eu des rapports présentés par les partis de l'opposition parlant de manque de liberté de se rassembler par les autorités locales. Les Observateurs du Centre Carter à Kinshasa et au Bas-Congo ont été approchés par les membres des partis d'opposition et qui ont été empêchés d'organiser des rassemblements dans des stades publics, par contre et selon eux d'autres partis ont été capables d'organiser les même événements aux mêmes endroits. Ces quatre dernières semaines, les membres de l'UDPS ont été bloqués par la police avant d'atteindre le siège de la CENI à Gombe. À certains moments la police utilisé des gaz lacrymogènes et tiré en l'air pour disperser les manifestants UDPS. Les autorités congolaises ont l'obligation d'appliquer la loi de manière cohérente et doivent respecter les obligations en garantissant le droit des partis à se rassembler dans les lieux publics. Les partis politiques ont aussi la responsabilité d'informer les autorités de la manière exigée par la loi avant la tenue d'événements publics.

Société Civile et l'Observation Domestique

La société civile congolaise joue un rôle crucial dans le suivi et l'appui du processus électoral. Les observateurs du Centre Carter ont été informés par des groupes de la société civile dans leurs provinces que ces organisations manquent de ressources pour déployer des observateurs.¹⁷ Les ONG congolaises reçoivent moins de soutien financier des donateurs internationaux pour entreprendre des activités durant cette période électorale par rapport à 2006. Étant donné le rôle clé joué par les groupes domestiques en dissuadant la fraude et en renforçant la confiance dans les résultats, il ya un besoin urgent pour la communauté internationale à fournir un soutien financier pour assurer la présence de groupes de société civile congolaise.

Le Centre Carter soutient un réseau d'observateurs nationaux. Le Centre formera 300 observateurs de long terme et 6.000 observateurs de court terme qui seront déployés dans toutes les provinces de la RDC. L'Eglise catholique va déployer 30.000 observateurs. Comme pour les élections de 2006, le Réseau national de l'observation et la surveillance d'élections au Congo(RENOSEC), les cadres permanents des concentrations de la Femme Congolaise (CAFECO), le réseau d'observation des Confessions Religieuses(ROC), et les Conseils Nationaux de Jeunesse (CNJ) prévoient d'observer les élections.

Participation des Femmes

Environ la moitié des électeurs inscrits sont des femmes congolaises. Néanmoins, les partis politiques congolais ont un taux très faibles de participation de la femme en tant que candidate et encore moins en tant que leadership du parti. Le seul dossier de candidature d'une femme à l'élection présidentielle de 2011 à été retiré avant la validation de la liste finale. En 2006, quatre des 33 candidats à la présidentielle étaient des femmes. Le système de représentation proportionnelle est considéré favorable pour l'inclusion des femmes dans l'élection législative,

¹⁷ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Article 25: "Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations visées à l'article 2 et sans restrictions déraisonnables: a) De prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis." Nations Unis, Le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, Observation générale no. 25 sur Participation aux affaires publiques et droit de vote, para 8: "Les citoyens participent aussi en influant sur la direction des affaires publiques par le débat public et le dialogue avec leurs représentants ou par leur capacité de s'organiser. Cette participation est favorisée en garantissant le droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association."

seulement, pas plus de 12% des candidats aux législatives dans cette élection sont des femmes. Il n'existe aucun mécanisme formel en place pour améliorer l'implication et la promotion de la participation des femmes en politique, bien que la question du genre est intégrée dans les différentes lois et directives institutionnelles.

Médias

Les journalistes en RDC ont adopté l'autocensure pour des raisons de sécurité personnelle et la sécurité d'emploi, surtout pour ceux qui travaillent dans les médias publiques. La mise en place tardive de l'organisme de régulation des médias, le CSAC, est important parce que son prédécesseur, la HAM, n'était pas opérationnel. L'égalité d'accès des médias pour les candidats est signifiée dans la loi électorale et un service aux électeurs congolais.¹⁸

L'équipe du Centre Carter ont été informés par les représentants des partis d'opposition à Kananga qu'ils n'ont pas les ressources pour payer leurs messages sur les stations privées, et que des dispositions pour un accès égal aux médias d'Etat n'existent pas dans la pratique. Les observateurs ont la confirmation de la part des groupes de la société civile que 3 ou 4 des 10 stations de radio dans la région sont considérés comme politiquement biaisés dans leur contenu de programme.

Situation Sécuritaire

La situation sécuritaire dans l'ouest du pays reste calme, avec des craintes de recrudescence de la situation suite à la montée des tensions politiques et la persistance des conflits fonciers. Dans l'Est de la RDC, la MONUSCO et les forces armées nationales congolaises (FARDC) sont engagés dans des opérations militaires contre les groupes armés pour contribuer à la sécurisation de la région pour la période électorale. L'insécurité à l'Est n'a pas compromis la préparation des élections si ce n'est le risque durant la période de déploiement du matériel électoral et la capacité pour les électeurs de se déplacer librement le jour du scrutin. La sécurité le jour du scrutin est garantie par la police nationale congolaise. Le plan de sécurité actuellement en place est de deux officiers pour chaque bureau de vote. Des questions demeurent posées sur la capacité de couverture des 62.000 bureaux de vote ainsi que les fonds alloués pour déployer les agents dans des localités reculées du pays.

Le 5&6 septembre, l'UDPS et le PPRD se sont affrontés dans le quartier Limete à Kinshasa, après que Tshisekedi ait déposé sa candidature à l'élection présidentielle. Les différents entre le PPRD et l'UDPS à Kinshasa ont conduit à une scène de violence et à des dommages au niveau des sièges des deux partis. La station RLTV a été incendiée durant ces affrontements.

Ces attaques accentuent le rôle important que doit jouer la CENI dans la diffusion des tensions entre les partis. Rapporté par les medias, l'instrumentalisation des jeunes, par les partis

¹⁸ En plus du droit fondamental de la liberté d'expression, le droit d'accès aux différents médias publics: NU, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, art. 5(f): "Conformément aux obligations fondamentales énoncées à l'article 2 de la présente Convention, les États Parties s'engagent à interdire et à éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes et à garantir le droit de chacun...le droit d'accès à tous lieux et services destinés à l'usage du public." Aussi, UA, Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique, art. 6 "la mission de service public des organismes de radiodiffusion-télévision publique doit être clairement définie et inclure une obligation de garantir que le public reçoive des informations adéquates, politiquement équilibrées, surtout en période électorale."

politiques risquent d'accroître le spectre de la violence électorale. À cette fin, la CENI doit s'assurer qu'il existe des mécanismes capables de résoudre pacifiquement les différends entre les partis politiques sans avoir à recourir à la violence.

Recommandations

Le Centre Carter encourage le peuple congolais à profiter de cette opportunité de choisir librement leurs représentants dans un environnement sûr et pacifique.

Le Centre Carter appelle le gouvernement congolais à:

- Mettre à disposition, les ressources nécessaires à la Police nationale congolaise afin de garantir la sécurité du processus électoral, en particulier, lors du déploiement du matériel électoral sensible, le jour des élections à travers les 62.000 bureaux de vote, et pendant le processus de dépouillement;
- Fournir à la CENI les moyens financiers adéquats pour accomplir ses activités, en particulier avec un calendrier très serré;
- Renforcer la capacité de la Cour suprême; et
- Allouer des fonds au CSAC pour qu'il puisse s'établir dans un siège indépendant de la RTNC.

Le Centre Carter encourage vivement la Commission Electorale Nationale Indépendante à:

- Maintenir un mécanisme de communication permanent avec les partis en tant que partenaires dans le processus électoral en ré-instituant le Forum des partis politiques avec des rencontres régulières;
- Permettre l'accès et la transparence concernant le Centre national de transmission (CNT);
- Sélectionner les bureaux de vote appropriés, qui permettront aux membres de mener leurs travaux avec suffisamment d'espace pour, les électeurs, les témoins des partis, et les observateurs nationaux et internationaux;
- Finaliser et publier toutes les procédures de vote et de dépouillement au moment opportun à toutes les parties prenantes (personnel électoral, partis politiques, et observateurs) ;
- Augmenter considérablement les efforts de la sensibilisation des électeurs, en particulier dans les localités en zones rurales ayant le plus besoin;
- Recruter davantage de femmes, tel que stipulé dans l'article 10 de la loi régissant la CENI, en particulier en tant que présidents des bureaux de vote;
- Faciliter l'accréditation des observateurs nationaux et internationaux et des témoins des partis; et
- En cas de délai nécessaire, la CENI doit consulter les candidats à l'élection présidentielle, les partis politiques et les partenaires internationaux afin de s'assurer que les raisons sont clairement définies et un plan détaillé du budget est présenté pour obtenir une date réaliste.

Le Centre Carter rappelle aux candidats des élections législatifs de leur responsabilité de développer une plateforme politique claire qui peut être différenciée des autres candidats, en particulier dans le contexte du grand nombre de candidat.

#####

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir »
Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 70 pays, par la résolution de conflits, en promouvant la démocratie, les droits de l'homme et les opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale, en formant des agriculteurs à l'accroissement de la production des récoltes dans les pays en développement. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des Etats-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.